



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Baccalauréat professionnel Aménagements paysagers

Procès-Verbal de constat d'absence de document Épreuve E7

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n°

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

S'est présenté devant son jury le jour de sa convocation à l'épreuve E7 « **Pratiques professionnelles** » sans au minimum 5 fiches en lien avec les capacités C7, prévues au référentiel de certification.

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 31/08/2018 portant création du **Baccalauréat professionnel Aménagements paysagers**, il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à

Le

Le candidat

Nom, prénom, signature

Le chef de centre

Nom, prénom, signature

Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :

- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la MIREX par mail.

Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.